

Information de la direction – mise à jour sur la situation actuelle

Des assouplissements en perspective

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Il est réjouissant de constater que le nombre de contaminations diminue en Suisse. Lors de la conférence de presse du mercredi 17 février 2021, le Conseil fédéral a donc proposé d'assouplir par étapes les mesures contre le coronavirus. Il se prononcera définitivement sur ces assouplissements le mercredi 24 février 2021 après avoir consulté les cantons.

Il prévoit dans un premier temps les assouplissements suivants dès le 1^{er} mars:

- Tous les commerces devraient rouvrir leurs portes. Le nombre de clients sera limité en fonction de la surface de vente du commerce.
- Les manifestations privées de 15 personnes au maximum doivent à nouveau être possibles à l'extérieur.
- Les musées et les salles de lecture des bibliothèques doivent pouvoir rouvrir dès le 1^{er} mars, de même que les installations de loisirs et de divertissement en extérieur telles que les zoos, les jardins botaniques et les parcs d'attractions. Le port du masque obligatoire, la limitation des capacités et le respect des distances seront maintenus.
- Les installations sportives comme les terrains de tennis et de football ainsi que les patinoires devraient pouvoir rouvrir. A noter que le port du masque, la limitation des capacités d'accueil et le respect des distances sont également valables dans ces lieux.
- La décision de rouvrir les hôtels et les stations de ski relève de la compétence des cantons.

Si la situation épidémiologique le permet, d'autres allègements pourraient être décidés dans la deuxième étape d'assouplissement prévue le 1^{er} avril 2021. Elle pourrait notamment concerner les manifestations culturelles et sportives accueillant du public, les terrasses des restaurants, de même que les activités sportives à l'intérieur (salles de sport).

Pour nous, cela signifie que les règles suivantes restent en vigueur:

- Télétravail dans la mesure du possible (d'entente avec le supérieur)
- Obligation de porter un masque dès que plus d'une personne est présente dans une pièce
- Si possible, pas de contacts personnels avec les clients ou de visites aux clients
- Autorisation nécessaire pour les visites au stock central service après-vente et à Wolfhausen
- Maintien des mesures d'hygiène et des règles de distanciation

Nous sommes heureux que la situation connaisse une évolution favorable. Malgré la lassitude que nous ressentons depuis longtemps, nous vous prions de continuer de respecter les règles de l'OFSP.

Si vous avez des questions concrètes, n'hésitez pas à vous adresser à votre supérieur ou au département des ressources humaines.

Prenez soin de votre santé!

Avec nos meilleures salutations

Thomas Marder

Martin Keller



CEO



CFO et chef du personnel